

DEPARTEMENT DES
ARDENNES

VILLE DE RETHEL

Délibération n° 16

Date de convocation
26 février 2021

Séance du 6 mars 2021

**Extrait du Procès - Verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt et un, le six mars à 9 H 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans les Salons
d'Honneur de la Mairie de Rethel sous la présidence de **Monsieur AFRIBO
Joseph, Maire**

PRESENTS :

Mmes, MM. AFRIBO-MASSON-CHEVALLOT BEROUX-
STEVIGNON-DEMENGEOU-LÉCAILLE-GRENIER-
TRUCHASSOU- LARANGE-MERCIER-BALDO-THOMAS-
DEVIE-DAPREMONT-LANGONNIER-VANGIERDEGOM-
PERARD-DERIS-RICHARD-DUPONT-AVERLY-VUARNESSEON-
BOCAHUT-ULPAT

ABSENTS OU EXCUSES :

M. BINET (pouvoir à M. AFRIBO)
M. DELAPLACE (pouvoir à M. CHEVALLOT BEROUX)
Mme BRUNIN (pouvoir à M. VUARNESSEON)
Mme MERIEUX (pouvoir à M. AVERLY)
M. POLLET

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. VANGIERDEGOM

OBJET : Modification de la régie d'avances et de recettes « Service animation et affaires culturelles »

Exposé : Par délibération en date du 10 décembre 2020, le conseil municipal a fixé les tarifs applicables dans le cadre de la régie d'avance et de recettes « Service Animations et affaires culturelles ».

Les membres de la commission Culture, fêtes et cérémonies, réunis le 27 janvier 2021, ont proposé une modification des tarifs applicables dans le cadre des fêtes de Sainte – Anne.

Vu la délibération n° 94 en date du 10 décembre 2020 fixant les tarifs applicables dans le cadre de la régie d'avance et de recettes « Service Animations et affaires culturelles »,

Vu les propositions faites par les membres de la commission Culture, fêtes et cérémonies réunie le 27 janvier 2021,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Sur avis favorable de la commission des finances,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
par 28 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

FIXE les tarifs suivants dans le cadre de la régie d'avance et de recettes « Service Animations et affaires culturelles » :

Encaissements :

- * Emplacement Printemps des Arts : 15 €
- * Catalogue Printemps des Arts : 2 €
- * Entrée spectacle élection Miss Sainte Anne : 10 €
- * Concerts de saison dans les Salons d'honneur : 12 €
- * Entrée thé dansant : 15 €
- * Entrée spectacle Opéra de Reims : 15 € / 10 € (-12 ans)
- * Consommations :
 - o Eau : 1 € (1,5L) / 0,50 € (0,5L)
 - o Softs, jus de fruits et sodas : 2 € (canette)
 - o Bière pression : 2 € (25cl)
 - o Bière bouteille : 3 € (bouteille)
 - o Vin : 2 € (12cl) / 10 € (bouteille)
 - o Champagne : 2 € (blida) / 3 € (flûte 10 cl) / 20 € (bouteille)
 - o Café ou thé : 1 €
 - o Assiette mixte : 10 €
 - o Tarte ardennaise : 2,50 € (part) / 15 € (tarte)
 - o Tarte sucrée : 2,50 € (part) / 15 € (tarte)

Paiements :

- * Miss Sainte-Anne : 400 € lors de son élection + 50 € par présence aux manifestations organisées par la Ville
- * Dauphines : 200 €
- * Candidates : 100 €
- * Associations participant à la cavalcade de Sainte-Anne : 600 €
- * Char remportant le concours du plus beau char : 200 € supplémentaires

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission
en sous-préfecture de Reethel, le 10 MARS 2021
de la publication, le 10 MARS 2021
Fait à Reethel, le 10 MARS 2021

Le Maire
Joseph AFRIBO

